Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202616-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
30 Juin 2026

N°30.06.2026.16

OBJET :

Cession d'une emprise de la parcelle AD 53 – Rue des Lilas Fixation du prix de vente

Date de convocation :
24 Juin 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	6
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le trente Juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : , M CAM LE NY Maël, M GESTIN Philippe, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Pouvoirs :
M CAM LE NY Maël donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin
Mme LE BELLEC Joane donne pouvoir à M FÉREC Thomas

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que la commune envisage la cession d'une emprise de la parcelle AD n°53 située Rue des Lilas, d'une surface d'environ 2 770 m² au profit du promoteur NOVALYS dans le cadre d'un projet de 42 logements collectifs. Dans ce cadre il convient de fixer le prix de cession de la parcelle.

Le Conseil municipal, ayant :

1- Constaté la désaffectation de l'emprise d'environ 2 770 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AD n°53, située rue des Lilas. Cette emprise sera délimitée par la réalisation d'un document d'arpentage
2- Prononcé le déclassement de cette emprise du domaine public communal.
3- Et précisé que cette emprise relève désormais du domaine privé de la commune.

Il convient de fixer le prix de cession de l'emprise issue de la parcelle AD n°53 accueillant le programme immobilier présenté par la société NOVALYS, sise 41 Boulevard Ambroise Paré, 80000 AMIENS.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202616-DE









Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202616-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis du service des Domaines en date du 03 avril 2026,
Vu le projet de cession d'une emprise de la parcelle cadastrée section AD n°53, située rue des Lilas,
Vu l'offre d'achat de la part de NOVALYS promoteur aménageur, sise 41 boulevard Ambroise Paré, 80000 AMIENS, réceptionnée le 29 juin 2026,

Considérant :
- que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n°53, d'une superficie totale de 12 878 m², classée en zone UHC ;
- que le projet porte sur la cession d'une emprise d'environ 2 770 m² (surface estimative avant bornage) ;
- que la société NOVALYS, sise 41 boulevard Ambroise Paré, 80000 AMIENS, s'est portée acquéreur de cette emprise ;
- que l'acquéreur envisage la réalisation d'un programme immobilier comprenant :
  - 42 logements (R-1 / R+1 + combles aménagés en mansard),
  - une hauteur de façade de 5,92 m et une hauteur au faîtage de 9 m,
  - 38 places de stationnement en sous-sol et 6 places extérieures perméables,
  - 23 logements de type T2 (52 m²) et 19 logements de type T3 (70 m²) ;
  - que la surface de plancher prévisionnelle est estimée à 2 770 m² ;
- que l'avis des Domaines en date du 03 avril 2026, fixe une valeur à 60 €/m² de surface de plancher,
- que cet avis est assorti d'une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de cession sans justification particulière ;
- qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le prix de cession ;
- que le bien a fait l'objet d'une constatation sur sa désaffectation du domaine public et pour lequel il a été prononcé son déclassement, afin de respecter le principe d'inaliénabilité du domaine public.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- D'approuver la cession d'une emprise d'environ 2 770 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AD n°53, située rue des Lilas, au profit de la société NOVALYS ou toute structure qui s'y substituerait.
2- De fixer le prix de vente à 60 € le mètre carré net vendeur (soixante euros), conformément à l'avis des Domaines en date du 03 avril 2026.
3- De préciser que la surface définitive sera arrêtée après bornage et que le prix pourra être ajusté au prorata en cas de variation.
4- De préciser que l'ensemble des frais liés à la cession (géomètre, notaire, frais annexes) sera à la charge de l'acquéreur.
5- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202616-DE